

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3693 - jeudi 13 Août 2020 - Prix : 200 Fc

ECONOMIE :

Signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement et le secteur privé



Azali signe le décret sur la plateforme Public Privé

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE :
**Des actions pour protéger les mineurs
face aux agressions sexuelles**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 août 2020**

Lever du soleil:
06h 22mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 05h 11mn
Dhouhr : 12h 17mn
Ansr : 15h 16mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



INTERVIEW / SOUMAILA SAID, INSTITUTEUR :

"Tout est possible si nous nous unissons"

De Bandrani, Soumaila Said alias Monsieur Bacar, un chevronné instituteur d'une expérience de près de 20 années et qui a occupé plusieurs fonctions politiques s'est exprimé sur la situation sociopolitique du pays. Ce dernier reste persuadé que l'accord de Fomboni est caduc depuis sa révision en 2018.

LGDC : Quelle analyse faites-vous sur la question de la Tournante en 2021, vu les réformes constitutionnelles de 2001 révisées en 2018 ?

Soumaila Said : On fait un aperçu historique pour mieux situer la question dans son contexte. En 1997, des anciens combattants anjouanais formés par la France dans la plupart ont tenté et réussi à séparer Anjouan de ses îles sœurs pendant une bonne dizaine d'années. C'est ce qu'on appelle la période du séparatisme. Cet événement historique a donné naissance à deux formes de séparatiste: l'une indépendantiste et l'autre rattachiste à la France où réclame seulement une confédération des îles, chose qui compliquait la configuration. Toutes ces tendances aboutissent à l'accord-cadre de Fomboni de 2001, en acceptant ou en adoptant un Nouvel Ensemble Comorien (NEC) dont seuls les symboles nationaux demeurent : la monnaie, le drapeau et les trois autres définissant une autonomie des îles. Le régime d'Azali était uniquement le représentant des Comoriens à l'échelle internationale. Et la constitution prévoit un mandat de quatre ans renouvelables, tournant à l'île où échoit

(cet article porte trop de confusion et alimente la querelle sur les conflits de compétences). Mais Azali passe son mandat sans changer d'un iota la constitution arrachée par beaucoup de compromis, après tant des conférences échouées. L'île scissionniste d'Anjouan a droit à sa tournante où Ahmed Abdallah Mohamed Sambi devient le véritable président plébiscité par le peuple comorien, avec plus 60% de voix et Mohamed Bacar reste le président de l'île autonome d'Anjouan, avec la constitution de 2001 jusqu'au débarquement militaire de 2008. L'éloquence et sa popularité ont convaincu le peuple à renoncer à la constitution issue de l'accord de Fomboni vers une révision constitutionnelle hâtive, supprimant les quatre constitutions, les quatre présidents, l'autonomie des îles, passé le mandat de quatre ans à cinq ans, une passion qui s'est fait avec le président Ikililou Dhoinine, après six mois, etc. Le comble, l'ancien président Sambi anticipe les Comoriens dans la réforme de 2009.

En 2018, le président Azali Assoumani appelle les Comoriens, les politiques et la société civile pour une révision de la constitution, déjà révisée en 2009, selon les charges de cette constitution. Auparavant, on passe de 2 vice-présidents à 3. J'aimerais être un peu explicite sur le mandat de 5 ans renouvelable dans chaque île. Le président est élu 5 ans au lieu de 10 ans. Seulement le présent président veut faire émerger le pays d'ici à l'horizon 2030, pour le réélire une deuxième fois. Dans le cas contraire, on peut élire un autre

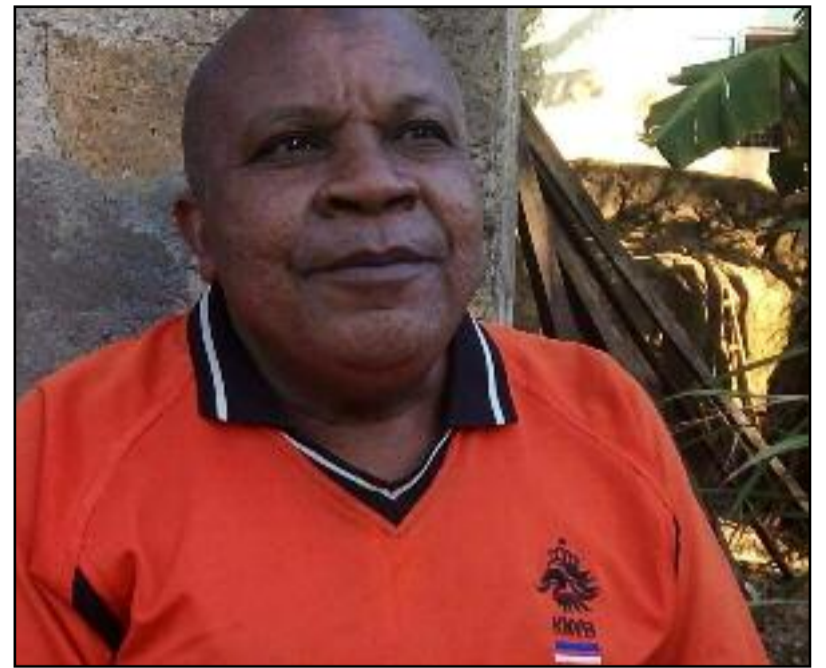
pour les 5 ans restants. En réalité, un mandat de 5 ans est insuffisant pour poser les bases véritables d'un développement.

LGDC : Que répondriez-vous aux défenseurs de l'accord-cadre de Fomboni ?

SS : L'accord de Fomboni est caduc, c'est-à-dire est mort et enterré depuis 2009 par un régime qui était populiste. On a fait passer 2 révisions constitutionnelles et la dernière est déjà en application. Il n'y a pas de l'autonomie des îles et j'en passe.

LGDC : Les détracteurs du président le qualifient de séparatiste ou d'un président qui veut mettre à mal l'unité de ce pays. Partagez-vous ce point de vue ?

SS : Je ne partage pas ce point de vue. Le mot séparatiste du sens "UKUTRUZI" vient de Mohéli. Souvenez-vous du mouvement populaire Mohélien (MPM) pendant le régime du feu Djohar. Les Anjouanais se sont accaparés de l'expression lors du régime du feu Taki en 1996. D'ailleurs pendant la chasse aux Anjouanais, les Mohéliens ont gouverné avec le président Azali sans l'Union africaine après avoir échoué à Madagascar. C'est Azali qui fait revenir les enfants du pays à la table des négociations sans l'Union africaine après son échec cuisant dans la Grande Île. Le constat que j'ai établi et c'est d'ailleurs la réalité, l'esprit du séparatisme est ancré dans le cœur des Comoriens. On parle souvent d'unité pour une minorité qui chérie la patrie.



LGDC : L'émergence est-elle une réalité ou un rêve ?

SS : Effectivement, si vous avez suivi le séminaire organisé par le gouvernement récemment à l'hôtel Le Retaj, des points forts ont été dégagés : le développement du secteur privé, le contrôle et la gestion des sociétés d'Etat sous tutelle des ministères concernés, le tourisme, l'agriculture, la pêche. Des nouvelles ressources qui y existent. Je pense que c'est réalisable.

LGDC : Quelles sont les lignes directrices de votre politique communale de Bandrani en tant que conseiller au sein de la nouvelle équipe ?

SS : Nous sommes conscients des difficultés existantes dans nos communes. Et nous allons apporter notre expertise et notre expérience pour soutenir le développement communal. Nous allons prochainement met-

tre en place les bases du développement de cette politique. Nous allons commencer par régler les questions liées à l'urbanisme communal et mettre en place des équipes chargées à la propreté des nos village. Nous allons soutenir également l'Etat dans sa mission d'organiser l'éducation de nos enfants et aussi contribuer à lutter efficacement contre la délinquance dans nos sociétés, et le reste.

LGDC : Un dernier mot ?

SS : Je reste optimiste pour la politique d'émergence prônée par le chef de l'Etat. Les Comores ont des cadres, des enfants capables de hisser le pays au rang du développement. Le problème qui existe aujourd'hui c'est qu'ils sont peu nationalistes. Ils n'aiment pas trop ce pays. Mais, je continue à croire que tout est possible si nous nous unissons.

Propos recueillis par NJ



Les Oulémas se concertent

Les Oulémas et Hatubs comoriens condamnent les violences faites contre les enfants et les femmes aux Comores. C'est à l'issue d'une rencontre qui a eu lieu hier mercredi à Moroni sous la présidence du Muftorat que les hatubs et prédicateurs des Comores se sont mis d'accord de retrousser les manches.

Sur invitation du Grand Mufti Aboubacar Said Abdillah Djamalilayl, les oulémas se sont réunis hier à la Grande mosquée de Vendredi de Mangani à Moroni. L'objectif de cette rencontre présidée par le nouveau secrétaire général du Grand Moufti portait sur la sensibilisation des prêcheurs

dans le combat contre les viols et la violence faite aux mineurs et aux femmes aux Comores.

Au cours de cette rencontre qui a durée deux heures, plusieurs rappels ont été faits notamment les paroles du Prophète qui insistent sur la protection des femmes et des orphelins. La plupart des intervenants ont cité des paroles du prophète selon lesquels « toute personne qui fait mal aux enfants et aux femmes est un ennemi du Prophète », récite Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir. Après avoir constaté la montée de la violence aux Comores qui est inacceptable selon eux, les Oulémas et Hatubs comoriens sollicitent que ces criminels soient punies sévèrement.

AGRESSIONS SEXUELLES SUR MINEURS

Les Oulémas haussent le ton

De leur côté, les hatubs se sont engagés à consacrer leurs messages de la prière de ce vendredi à ce sujet. Certaines suggestions ont été dégagées dont la surveillance stricte des fundis dans les écoles coraniques. Il y avait aussi la proposi-

tion que les Oulémas doivent laisser la politique de côté et de se concentrer sur la Dawa. Les oulémas proposent également que les lois punitives contre ces crimes et autres cas similaires soient conformes à l'Islam. Enfin, il a été révélé que la

cause principale de ces crimes est la consommation de l'alcool et les stupéfiants. C'est ainsi que les Oulémas interpellent le gouvernement de prendre des mesures contre ce fléau.

Ibnou M. Abdou

Condoléance

La Sonelec en deuil !

C'est avec tristesse et consternation, que le Directeur Général par intérim de la SONELEC, Moussa Djabir, a été informé de la disparition de M. Ahmed Abdallah Djamalati à Madagascar. Il se joint à l'ensemble du personnel de la direction générale d'une part et celle de la direction régionale d'Anjouan de l'autre part, à partager avec sa femme et la famille du défunt, leur peine en ces moments difficiles.

Feu Ahmed Abdallah Djamalati, occupait plusieurs fonctions dont la toute dernière, directeur de la production à la Direction Régionale d'Anjouan. Il était exemplaire de sa carrière et nous laisse le souvenir d'un homme intègre, droit avec un grand cœur. Chaque personne ayant eu à travailler, gardera de lui, un souvenir impérissable.

Que la terre lui soit légère, Incha Allah

ECONOMIE :

Signature d'un protocole d'accord entre le gouvernement et le secteur privé

Cet accord signé hier à Mutsamudu doit favoriser le dialogue public-privé afin de garantir une croissance économique du pays.

Pour promouvoir l'économie du pays, le chef de l'État veut mettre fin aux discordes entre le gouvernement et les organisations patronales. C'est pourquoi il a procédé mercredi 12 août à la signature d'un décret portant modification du décret N°14-163/PR et portant création et mise en place d'une plateforme pour le dialogue public-privé. Ladite plateforme réunit des représentants de l'administration publique et l'Union des chambres de commerce, de l'industrie et de l'agriculture (UCCIA) accompagné des organisations syndicales et patronales. Elle sera présidée par le président de la République et sera un espace de rencontre et d'échange, de réflexion, de discussion et de concertation privilégié entre les sec-

teurs public et privé. Elle est dotée d'un secrétariat technique permanent. Un(e) médiateur (trice) sera nommé (e) par le chef de l'État. Elle devra se réunir en session ordinaire une fois tous les 4 mois.

La mise en place de cette plateforme a été bien accueillie par les acteurs du secteur privé ayant pris part à la cérémonie de signature. Pour eux, il s'agit d'un moyen leur permettant d'évoquer, de revendiquer et d'obtenir leurs besoins. Cela fait partie selon eux des pratiques par lesquelles le président de la République veut conduire le pays vers l'émergence. « Beaucoup pensent que l'émergence est un slogan inventé. Mais seuls mes actes, la concrétisation des projets peut être une réponse claire pour ceux qui en doutent », avait déclaré le président de la République lors du lancement du Projet intégré de développement des chaînes de valeurs et de la compétitivité (PIDC) à Mrémani à Anjouan.

Par la même occasion, le porte-



parole du gouvernement au cours du compte-rendu du conseil des ministres tenu à Dar Nour hier mercredi, a montré que le gouvernement s'est réjoui du fait que 27 personnes aient été jugées sur des cri-

mes sexuelles et autres et que les procès se poursuivent à Moroni. Il annonce en outre que le centre hospitalier national El-maarouf se dotera bientôt d'un scanner. Selon toujours lui, la réouverture des fron-

tières et la reprise des compétitions sportives, feront les grandes lignes du prochain conseil des ministres.

Kamal Gamal

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE :

Des actions pour protéger les mineurs face aux agressions sexuelles

Pour célébrer la 21e édition de la journée internationale de la jeunesse, l'Ascobef a organisé un atelier de réflexions avec les différentes associations des jeunes et la presse. La violence faite aux enfants et la propagation de la covid-19 ont été les thématiques abordées.

"L'engagement des jeunes pour une action mondiale", tel est le thème choisi cette année pour célébrer le 21e anniversaire de la journée internationale de la jeunesse. Ce thème consiste à mettre en évidence la manière dont l'engagement des jeunes au niveau local, national et mondial enrichit les institutions et les processus nationaux et multilatéraux. C'était hier mercredi 12 août que l'Ascobef (association comorienne pour le bien être de la

famille) a tenu un atelier de réflexion portant sur deux thématiques importantes de la société à savoir les violences faites aux enfants et la propagation de la

covid-19 dans le pays.

De janvier en août, le service d'écoute de Ngazidja a enregistré 140 cas d'agression et viol sur mineurs et parmi les abus sexuels,

certaines sont des porteurs de maladie sexuellement transmissible très rare. Pour s'y faire, l'Ascobef en collaboration avec les associations des jeunes à l'instar d'Imara, Ngo'shawa et Petits z'anges ont porté une réflexion afin de soulever les problématiques mais aussi établir des recommandations pour les actions à mener plus tard.

La présidente du mouvement d'actions jeunes d'Ascobef a expliqué en gros la culture de viol et de l'éducation sexuelle, considérée comme étant un sujet tabou, du moins dans notre société. « La honte doit changer de camps, on doit assister les victimes », appelle Trounda Ibounou Allaoui. Elle estime que par rapport aux problèmes rencontrés, le but aujourd'hui est d'apporter des actions concrètes, qui permettront à la population de comprendre son rôle dans les actes de viol. « Je suis

écœurée de voir des viols des mineurs sur mineurs, il est temps qu'on instaure l'éducation sexuelle dans nos quotidiens, dans la famille et à la communauté », souligne-t-elle.

Tout au long de la journée, deux groupes de réflexions ont été mis en place en vue d'apporter des réponses sur la question de la covid-19 dans le pays. Le constat a été fait jadis dans les différentes localités où le constat sur le relâchement des mesures barrières est alarmant. L'Ascobef vise donc à renforcer la communication en mettant en place des actions de sensibilisation sur le terrain afin d'impliquer autant de monde à prendre les précautions nécessaires.

Andjouza Abouheir



Atelier Journée de la Jeunesse

SANTÉ PUBLIQUE

Les contractuels d'El-Maarouf réclament leur prime Covid-19

Ils réclament leur prime Covid-19 promise par le chef de l'Etat et qu'ils n'ont toujours pas perçue, contrairement aux fonctionnaires.

En cette période de crise sanitaire, le président de la République avait décrété une prime Covid-19 de 50% du salaire au corps médical. Les contractuels n'ont pas encore vu la

couleur de cet argent et pourtant, ils travaillent jour et nuit comme les fonctionnaires. De ce fait, les contractuels de l'hôpital El-Maarouf, eux, ont décidé d'entamer une grève illimitée depuis hier mercredi 12 août.

« On a adressé nos plaintes à toutes les autorités concernées à commencer par la direction de l'hôpital, le ministère de la santé et la

Coordination nationale contre la Covid-19. Jusqu'à maintenant, aucune réaction de leur part. C'est ce qui nous a poussés à en arriver là », explique Rahama, une gréviste.

En plus des démarches antérieures, le mouvement avait déposé un préavis de deux semaines auprès des autorités ci-haut citées, silence radio. « Nous avons décidé d'entamer la grève jusqu'à ce que nous

obtenions nos droits comme les autres », poursuit celle selon qui le mouvement n'en veut pas spécialement à l'hôpital, quoique le statut des grévistes ne soit pas à négliger. « On ne réclame rien auprès de notre direction car nous recevons nos salaires chaque mois. Nous voulons juste avoir notre prime et la semble être la solution. Ceci est notre priorité, pour l'instant. Mais il y a d'au-

tres réclamations comme la régularisation de notre situation administrative », avance-t-elle. La gréviste révèle que des contractuels gagnent un salaire de 50.000 Fc, ce qui donne droit à 25.000 Fc de prime. Une somme quoique modique, mais qui pourra « régler quelques problèmes dans notre vie ».

Nassuf Ben Amad

CAF:

La perspective d'une ligue des champions 2021 enthousiasme les Comores

La préoccupation sanitaire pousse le Cameroun à renoncer à accueillir les trois dernières confrontations de la ligue des champions d'Afrique, prévus en septembre prochain. La Caf a ouvert la porte aux candidatures. La persévérance dont elle fait preuve pour mener à terme les matches interclubs, saison 2020, anime chaleureusement l'espoir de vivre l'édition 2021.

La persévérance dont fait preuve la Confédération Africaine de Football (Caf),

sous l'égide de son patron le Malgache Ahamad Ahamad, à mener à terme les confrontations de l'édition 2020 du Champion's League d'Afrique anime chaleureusement l'espoir de vivre l'édition 2021. Dès que les autorités nationales annoncent la reprise du sport, les ligues insulaires (Moili, Ndzouani et Ngazidja) aborderont l'édition 2020 de la phase nationale du championnat des Comores.

« Pour l'heure, c'est Ndzouani, avec deux matches de retard bien déterminants, qui retarde le processus. En principe, l'ambassadeur des

Comores pour la Ligue des Champions Caf devrait émerger à temps. On attend juste le feu vert des autorités pour reprendre les compétitions », murmure Kayssane, vice-président de la Ligue de Ngazidja. Le Cameroun s'est désisté à accueillir les trois derniers matches de la Ligue des Champions Caf, prévus en septembre prochain, à cause de la crainte pandémique. Les candidatures des pays hôtes, jusqu'en dehors du continent, s'accroissent, entre autres l'Égypte, le Rwanda, la Tunisie. Même, les Émirats Arabes Unis, notamment

Abu Dhabi et Dubaï participent au marathon pour l'organisation des compétitions de la Caf. Les Comores ne se sont pas positionnées pour accueillir ces prestigieux rendez-vous footballistique du continent.

Pour l'édition 2021 de la Ligue des Champions d'Afrique, l'Archipel aux îles de la Lune compte être présent. La phase nationale déterminera son représentant, après les duels des leaders de Ngazidja (Bonbon Djema), de Moili (Fomboni club) et de Ndzouani, qui est pour le moment en ballottage. «

Je pense qu'actuellement, la crise pandémique a largement baissé. Le Comité scientifique peut se prononcer incessamment. Nous continuerons à respecter les gestes barrières. Tout ira bien », prie le vice-président de l'instance footballistique de l'île, Kayssane. C'est peu dire que la perspective de voir la renaissance de la Ligue des Champions d'Afrique enthousiasme la communauté footballistique des Comores.

Bm Gondet

HABARI ZA UDUNGA (PARU EN 2016)

Azali : le bout du tunnel, 7+10+5

"Il faut être rameur avant de tenir le gouvernail, avoir gardé la proue et observé les vents avant de gouverner soi-même le navire."

Aristophane Artiste, Comique, écrivain, Poète

Après cinq jours de suspense, la Ceni a fini par donner les résultats provisoires du deuxième tour des présidentielles. Si la distance qui sépare le premier du second n'est pas abyssale, dans les normes démocratiques la victoire du colonel Azali est là, même si l'on doit attendre le sifflet final de la cour constitutionnelle. La victoire est le fruit d'un vrai travail du combattant si l'on peut employer cette expression pour un militaire de carrière. Aujourd'hui l'équation pour le colonel est celle-ci : 7+10+5. Sept ans de pouvoir passé, dix ans de traversée du désert et maintenant cinq ans à parcourir.

Le personnage a toujours fait l'objet de multiples analyses et commentaires. Son statut de militaire lui conférait au sein des civils,

celui d'être un homme droit dans ses bottes et qui avait du mal à prendre en compte les avis des autres. A ceux qui l'ont côtoyé lors de la campagne, il leur a affirmé que durant ces dix dernières années, il a eu à faire un bilan de son passage au pouvoir, et qu'il pense être à même de faire la part des choses entre la politique et l'obligation de résultats.

Aussi, son slogan de campagne : « un président pour tous », ne doit pas être un concept creux dans un pays où le népotisme villageois et communautaire a la vie dure. Il serait pourtant irréaliste de demander au colonel de décrocher la lune, quand on sait qu'il doit composer avec la coalition des partis et personnalités qui l'ont soutenu dans cette bataille. Il est évident que dans la première année, il faudra donner

des gages à tout ce beau monde. Et c'est un doux euphémisme. Il s'agit surtout de ne pas oublier les défis qui sont devant nous. Et en premier, instaurer l'espoir perdu d'une grande partie de nos concitoyens.

« Un président pour tous », cela veut dire une justice pour tous, des chances égales pour tous, dans un monde où l'injustice est devenue l'apanage. Tout cela nécessite entre autres, l'existence d'une presse libre et responsable, garant d'une plus grande transparence dans la gouvernance d'un Etat de droit. Sans oublier bien sûr, notre grande cause relative à l'unité nationale, à savoir la question de Maoré.

Ceci étant dit, l'un des enjeux cruciaux de notre retard réside, dans la manière dont nous échafaudons, à chaque lever du coq, un nouveau

cadre institutionnel, conforme, peut-être, à nos fantasmes, mais loin de la réalité qui gouverne la planète.

L'autre enjeu s'avère être l'utilisation effective et efficiente de la masse de diplômés et d'experts avérés que regorge le pays au bénéfice d'un programme gouvernemental d'envergure pour équiper le pays en grandes infrastructures (routiers, portuaires, aéroportuaires) et pour développer un tissu entrepreneurial notamment autour de la nouvelle économie (TIC, économie bleue, agro-écologie...).

Pour cela, le Colonel doit vaincre la grande force d'inertie des inamovibles caciques des pouvoirs et oser innover et ramer parfois à contre courant des vagues qui seront soulevées par les innombrables

partisans et courtisans.

Face aux dynamiques nationales et insulaires, nous avons toujours cru, que la logistique finira par suivre. Force est de constater, que ces petits calculs nous ont apportés des désillusions et beaucoup de rancoeurs les uns envers les autres. Les responsables politiques qui sont légion dans nos îles, seraient bien inspirés de se mettre ensemble et faire face aux défis du développement, en premier lieu la lutte contre la pauvreté.

On peut espérer que le président Azali saura garder les pieds sur terre et permettre à notre pays de voir lui aussi le bout du tunnel. C'est tout le mal que nous lui souhaitons.

Mmagaza

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariam Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à candidatures pour la 8ème édition du SAIIT, Brazzaville-2020

Yaoundé, 23 juillet 2020

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) organise du 15 au 18 Octobre 2020 à Brazzaville (Congo), la 8ème édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT) sous le thème « Propriété Intellectuelle, Innovation et défis sanitaires ».

Le SAIIT a pour objectifs :

- de détecter et de faire émerger les meilleurs résultats de recherche, inventions et innovations technologiques susceptibles d'aboutir à la création d'entreprises dans les États membres de l'OAPI ;
- de promouvoir les projets innovants et / ou nouveaux produits ou services.

Le présent appel à candidatures est lancé pour sélectionner les meilleures inventions et innovations technologiques relevant prioritairement de la santé et des domaines connexes.

Cet appel à candidatures est ouvert aux inventeurs, aux chercheurs, aux institutions de recherche & développement, aux établissements

d'enseignement, aux écoles d'ingénieurs et aux entreprises des États membres de l'OAPI.

La sélection des inventions et innovations technologiques se fera sur la base des critères de nouveauté, de niveau d'inventivité et d'opportunité commerciale.

Plusieurs prix dont le Grand Prix du Président de la République du Congo seront décernés aux meilleures inventions et innovations technologiques présentées au SAIIT.

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés au siège de l'Organisation, auprès des Structures Nationales de Liaison avec l'OAPI (SNL) ou par voie électronique à l'adresse : oapi@oapi.int. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 août 2020.

Les renseignements complémentaires et les formulaires d'inscription sont à trouver sur les sites web : www.oapi.int ou www.oapi.int/saiit.

A Propos de l'OAA...

L'OAPI est l'Office intergouvernemental des 17 États membres chargé de délivrer les titres

de propriété industrielle, notamment les brevets d'inventions et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, des dessins ou modèle industriels et des obtentions végétales. L'OAPI est également l'agence chargée de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans les États membres.

États membres de l'OAPI :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

Place de la Préfecture
B.P. 887 YAOUNDE, Cameroun
Tél. (+237) 222 205 700/699 314 6721677 314 084